



Évolution du code APE : Vérifiez votre futur code dès maintenant

12/06/2026

La Nomenclature d'Activités Française (NAF) évolue afin de mieux refléter les transformations de l'économie et l'émergence de nouvelles activités.

À compter du **1^{er} janvier 2027**, le code APE, géré par l'Insee, évolue pour l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire Sirene.

Dans le cadre de la mise à jour de la nomenclature d'activités française (NAF), un **nouveau code APE (activité principale exercée)** sera attribué à votre entreprise. Pour vous préparer à cette évolution, nous vous invitons à consulter dès maintenant votre futur code APE. Il vous suffit de renseigner votre **numéro Siren** sur le site sirene.gouv.fr.

Cette vérification vous permet de vous assurer que le code attribué correspond bien à l'activité principale exercée par votre entreprise.

Si le futur code APE ne reflète pas correctement votre activité principale, un formulaire en ligne est disponible sur le site sirene.gouv.fr afin de signaler une évolution ou une modification de votre activité.

Bon à savoir

Le code APE correspond à l'activité principale exercée (APE) par votre entreprise ou l'un de ses établissements. Il est déterminé par l'Insee en référence à la nomenclature d'activités française (NAF) en vigueur.

Ce changement n'entraîne aucune nouvelle obligation, mais chaque entreprise est invitée à vérifier la cohérence du code attribué.